



Cession de droits d'auteur

Dans le cadre de la promotion du concours Mini Maousse 10 « Supercabane ! », la Cité de l'architecture et du patrimoine souhaite pouvoir utiliser les documents que vous aurez rendus ou leurs représentations.

Extrait du règlement : « Le fait de participer au concours implique l'acceptation de l'ensemble des termes du présent règlement. (...) Les candidats s'engagent à accepter, sans pouvoir prétendre à aucune rémunération ni récompense, la publication de leur identité et la présentation de leur projet à des fins informatives, promotionnelles ou médiatiques, dans le cadre de la présente opération, quel que soit le mode de diffusion de ces informations (brochures, plaquettes, flyers, affiches, articles de presse, sites Internet, etc.) et s'engagent à apporter une pleine collaboration avec la Cité de l'architecture et du patrimoine pour en faciliter la promotion.»

Par votre inscription, vous acceptez de nous céder de manière non exclusive et sans contrepartie financière les droits d'auteur, de reproduction et de représentation résultant de votre contribution graphique au concours.

Par droit de reproduction, il faut entendre : La fixation matérielle des éléments caractérisant votre contribution qui nous permettra de les communiquer au public, notamment par enregistrement numérique sur site Internet, par impression et photocopie, mais aussi par chargement, affichage, passage, transmission ou stockage permanent ou précaire dans un support de masse ou via un réseau.

Par droit de représentation, il faut entendre : La communication au public de votre contribution graphique :

- par voies de l'Internet, sur le site du concours et tout autre site promouvant le concours • par voies d'édition, dans l'ouvrage édité rendant compte des travaux réalisés par les équipes participant au concours Mini Maousse 10 « Supercabane ! »;
- par représentation sur grand écran dans toute manifestation, notamment : colloque, festival ou salon, et d'une manière générale, dans toute manifestation aux fins de démonstration, d'information ou de formation;
- dans le cadre de toutes les expositions liées au concours Mini Maousse 10 « Supercabane ! » présentant les projets reçus.

Nous notons que vous acceptez que vos droits cédés puissent faire l'objet d'une extension de cession, à titre gratuit, à l'École supérieure du bois à Nantes et aux mécènes et partenaires de Mini Maousse 10.

Cette extension de cession a un périmètre absolument identique à celui des cessions décrites ci-dessus, et la destination des droits ainsi étendus sera en tout point identique à celle prévue et décrite ci-dessus.

Les documents que vous voudrez bien nous remettre au titre de votre contribution et/ ou de celle de votre équipe, comme il est demandé dans le règlement, sont décrits dans le tableau joint en annexe.

Si la description de ces documents était différente de celle énumérée dans le tableau joint en annexe, nous vous invitons à le compléter par une description précise des ajouts éventuels.

De plus, nous avons bien noté que vous nous garanzissez l'usage paisible des droits que vous nous cédez, à savoir que vous/l'équipe êtes créateur du projet rendu pour le concours Mini Maousse 10 « Supercabane ! » et que vous vous engagez à nous préserver contre tous troubles, revendications ou évictions quelconques qui résulteraient de votre contribution. Vous nous garanzissez avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de diffuser l'image des personnes éventuellement photographiées.

Je soussigné(e),

Accepte les termes ci-dessus et en conséquence cède à la Cité de l'architecture et du patrimoine de manière non exclusive, sans contrepartie financière, pour la durée légale de protection des créations littéraires et artistiques, pour le monde entier, les droits d'auteur de reproduction et de représentation résultant de ma contribution et de celle de mon équipe au concours Mini Maousse 10, « Supercabane ! » (cf. liste des documents remis en annexe).

Accepte de recevoir des informations de la part de la Cité.

Fait à, le

Mention « Lu et approuvé »

Signatures de tous les membres de l'équipe